



Gabriel Attal convoque les recteurs pour lutter contre le harcèlement scolaire

« Une honte », « choquant » : le ministre de l'Éducation, Gabriel Attal, et la première ministre, Élisabeth Borne, ont fustigé le contenu d'une lettre du rectorat de Versailles adressée aux parents de Nicolas N., quelques mois avant le suicide de ce lycéen de 15 ans victime de harcèlement scolaire. Le ministre convoque ce lundi « l'ensemble des rectrices et des recteurs, pour un audit » sur le sujet. **PAGE 8**

SOCIÉTÉ

Harcèlement scolaire : après le courrier de la « honte », Attal convoque les recteurs

Une lettre adressée par le rectorat de Versailles aux parents d'un élève qui a mis fin à ses jours suscite l'émoi.

MARGAUX D'ADHÉMAR
@m_dadhemar

ÉDUCATION La communauté éducative a-t-elle eu une réaction inadaptée face à la détresse d'un enfant victime de harcèlement scolaire? Le « pas-de-vaguisme » a-t-il été fatal à un élève en souffrance? Dévoilée samedi, une lettre du rectorat de Versailles envoyée à la famille de Nicolas N., quelques mois avant le suicide de l'adolescent, secoue l'opinion publique et le gouvernement. Qualifié de « choquant » par la première ministre, Élisabeth

Borne, ce courrier est « une honte », a dénoncé le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal. Dans cette lettre au ton accusateur, le rectorat qualifiait d'« inacceptables » les propos des parents de l'élève qui auraient « remis en cause » l'attitude des personnels de l'établissement concerné. Face à l'émoi suscité par la publication de ce courrier dans les médias, le ministre réunira ce lundi « l'ensemble des rectrices et des recteurs, pour un audit dans l'ensemble des rectorats sur toutes les situations de

harcèlement signalées aux rectorats sur l'année passée ».

Le 5 septembre dernier, Nicolas N., un adolescent de 15 ans, se donnait la mort à son domicile de Poissy, dans les Yvelines. Il a été retrouvé par sa mère, pendu à une taie de traversin. Se disant victime de harcèlement durant plusieurs mois au sein du lycée professionnel Adrienne-Bolland à Poissy, il avait fait sa rentrée ce mois-ci dans un autre établissement, à Paris.

L'an dernier, les parents de Nicolas N. avaient alerté le lycée



Adrienne-Bolland que leur fils, scolarisé en prépa professionnelle, était harcelé par deux élèves. En décembre 2022, la famille avait signalé au commissariat de Poissy ces faits de harcèlement, évoquant des « brimades » et des « injures répétées ». Le 10 mars 2023, le proviseur d'Adrienne-Bolland recevait les parents dans son bureau. Il leur aurait alors promis une réponse sous deux semaines. En l'absence de solution jugée satisfaisante et n'étant pas avertis d'une éventuelle mesure disciplinaire à l'encontre des deux harceleurs, les parents avaient envoyé un courrier au lycée le 18 avril 2023.

Dans cette lettre adressée au proviseur, les parents du jeune homme expliquaient avoir avisé le rectorat de la situation par le biais du Service de lutte contre le harcèlement du ministère de l'Éducation. « Il est incompréhensible que vous puissiez laisser un adolescent subir une telle violence verbale et psychologique dans votre établissement sans réagir d'une quelconque manière », s'indignaient les parents, affirmant « considérer comme responsable » l'établissement « si une catastrophe devait arriver à notre fils ». Face à « l'immobilisme » du lycée, les parents précisaient avoir déposé une main courante. Le parquet de Versailles a confirmé au *Figaro* qu'un signalement a bien été enregistré le 13 avril 2023 au commissariat de Conflans-Sainte-Honorine pour des faits de harcèlement.

Le proviseur avait répondu à ce courrier le 20 avril. De manière sibylline, il évoque alors « une situation ressentie comme harcelante » par Nicolas, prenant bien soin de ne pas parler de « harcèlement scolaire ». Il ajoute avoir été surpris de n'avoir été informé qu'en mars d'une situation dont les parents auraient eu connaissance en octobre. À croire que le chef d'établissement ignore qu'un jeune harcelé à l'école peut se retrouver tiraillé par la volonté de demander de l'aide et la difficulté de dénon-

cer, par le sentiment de honte et de culpabilité. En outre, selon le proviseur, « il a été établi qu'il n'y avait pas, dans une temporalité proche, de caractère répétitif et régulier dans la nature des incidents signalés ».

Le 4 mai 2023, les parents du lycéen recevaient une lettre du rectorat de Versailles dans laquelle il leur était reproché d'avoir « menacé » et « remis en cause » le personnel de direction du lycée Adrienne-Bolland. Dans ce courrier dévoilé samedi par BFMTV, l'administration éducative qualifie leurs propos d'« inacceptables » et enjoint aux parents d'« adopter une attitude constructive et respectueuse ». Le rectorat leur rappelle également que les dénonciations calomnieuses sont punies de 5 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. L'institution évoque aussi un « supposé harcèlement ». Pour la famille, c'est un coup de massue. Lorsque Béatrice, la mère de Nicolas, lit cette lettre, son fils se trouve juste derrière elle. « J'étais dans une colère noire. Nous étions outrés. Nous passions désormais pour des coupables », s'indigne la mère de famille dans le *JDD*.

Le 6 septembre dernier, au lendemain du suicide de l'adolescent, le ministère de l'Éducation nationale a indiqué que les premiers éléments de l'enquête « attestent clairement que des faits de harcèlement avaient été déclarés au cours de l'année scolaire 2022-2023 ». Lors de sa déposition au commissariat, le jeune homme avait expliqué que, depuis septembre 2022, deux camarades de son lycée proféraient régulièrement des insultes à son encontre. Ils lui disaient qu'il était « nul », « moche » et que « personne ne l'aimait », a confié au *Figaro* une source policière. Des propos insultants avaient aussi été prononcés au sujet de sa mère et de sa sœur. L'adolescent avait ajouté que certains de ces faits avaient été commis devant l'un de ses professeurs, qui n'était pas intervenu.

En parallèle de l'enquête ouverte par le parquet de Versailles pour

« recherche des causes de la mort » de Nicolas, une enquête administrative a été ouverte. Ses conclusions devraient être remises à Gabriel Attal sous quinze jours. « Cette enquête, qui permettra d'établir la manière dont les faits se sont déroulés et les différentes responsabilités, j'en prendrai connaissance avec une attention absolue. Et j'en tirerai toutes les conclusions, y compris en matière de sanctions », a déclaré samedi le ministre qui, la veille, était présent aux obsèques de l'adolescent, à la collégiale Notre-Dame de Poissy.

« Nous ne sommes toujours pas à la hauteur » sur la lutte contre le harcèlement scolaire, a par ailleurs déploré le locataire de la rue de Grenelle, évoquant une institution dont « le rôle absolu est de protéger les élèves ». De son côté, Elisabeth Borne a dénoncé « une défaillance sur le type de réponse » apportée aux parents de Nicolas.

Dimanche matin, dans « Le Grand Jury RTL-Le Figaro-M6 », le porte-parole du gouvernement et ministre délégué chargé du Renouveau démocratique, Olivier Véran, a déclaré ne pas vouloir « polémiquer » sur le sujet, assénant que « nous avons tous honte de ce courrier qui a été envoyé ». « Ce qui s'est passé, c'est une page administrative de notre pays qui se tourne », a-t-il ajouté.

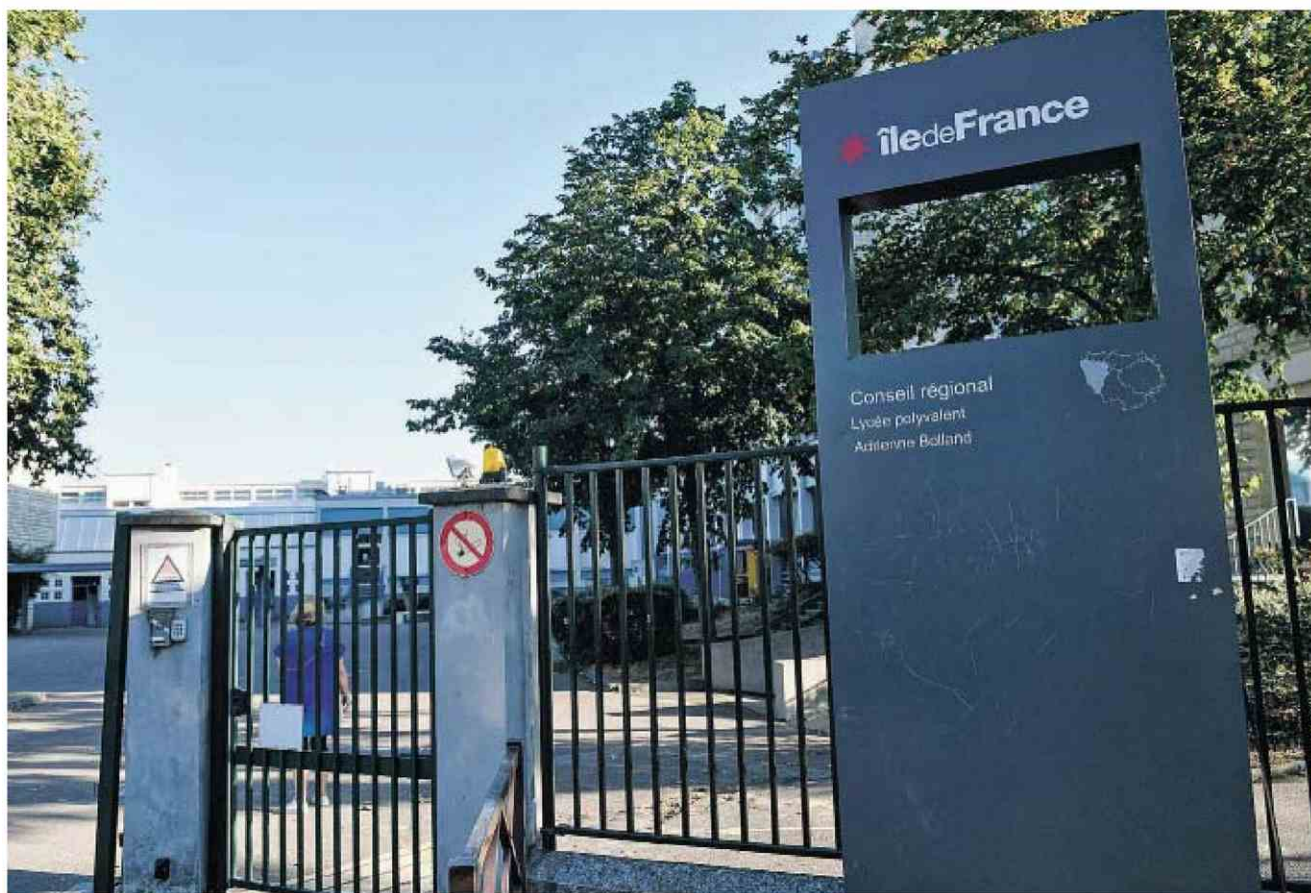
Interrogé sur de possibles sanctions au sein du rectorat concerné, le ministre a indiqué que la rectrice de l'époque avait « quitté son poste » et qu'elle n'exerçait plus, aujourd'hui, cette fonction. « L'enquête administrative permettra de déterminer les responsabilités. Mais plus jamais ce type de lettre ne doit être envoyé à la moindre famille », a-t-il conclu.

Depuis mars 2022, le harcèlement scolaire est reconnu comme étant un délit pouvant être puni de dix ans de prison. ■

► 18 septembre 2023 - N°24594

« Je prendrai connaissance de l'enquête avec une attention absolue. Et j'en tirerai toutes les conclusions, y compris en matière de sanctions »

GABRIEL ATTAL,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Victime de « brimades » et d'« injures répétées » durant plusieurs mois par des élèves du lycée professionnel Adrienne-Bolland, à Poissy (*ci-dessus*), Nicolas N., lycéen de 15 ans, s'est donné la mort à son domicile, le 5 septembre.

JULIEN DE ROSA/AFP